

Étude diachronique du choix du mode dans les propositions conditionnelles restrictives en *à condition que*

à condition que による限定条件節における叙法選択の通時的研究

Simon TUCHAIS

本稿は、*à condition que* に導かれた限定条件節における叙法選択について通時的な観点から扱ったものである。辞書等の記述において *à condition que* は接続法も直接法も取ることができるとされている。この叙法選択について通時的な観点から論じた先行研究としては Winters (1989) が挙げられる。認知言語学の理論的枠組みを用いてフランス語の接続法の変遷を説明する Winters は、接続法のプロトタイプの変化により、そのプロトタイプから遠くなった限定条件節において直説法が使用可能になったと述べる。その主張に対し本稿は、Frantext における *à condition que* 節の通時的分析を行い、限定条件を表す *à condition que* 節がむしろ現代フランス語に近づくにつれて接続法と直説法の併用状態から接続法のみが用いられる状態へと変化していることを明らかにする。そして、この叙法選択の変化の要因についてもコーパスのデータに基づいた検討を行い、*à condition que* 節の主語の人称による叙法選択への影響が見られることから社会語用論的な要素の関与が示唆されること、そして、19 世紀後半に見られる接続法の使用の急増が *à condition que* の意味の抽象化と時期的に重なっており、その時期に *à condition que* の文法化が起きたと考えられることを論じる。また、*à condition que* と比較してそのヴァリエントである *à la condition que* がより直説法をとりやすく、抽象化以前の意味を担うようになっている可能性を提示し、これもまた *à condition que* の文法化の仮説を裏付けていることを示す。

1. Introduction

Nous nous penchons dans cette étude sur une question peu abordée dans les études sur le subjonctif, celle du choix du mode dans les propositions conditionnelles restrictives, particulièrement après *à condition que*. Le TLFi, comme d'autres dictionnaires, indique que *à condition que* et ses variantes peuvent être suivis de l'indicatif, du conditionnel, ou du subjonctif. Dans *Le bon usage* (Grevisse & Goosse, 2008¹⁴, p. 1520, §1158b), on lit également : « on met l'indicatif, ou, plus souvent, le subjonctif après *à (la)* ou *sous (la) condition que [...]* ». Cette question est évoquée dans l'une des rares études visant à fournir un cadre explicatif de l'évolution des emplois du subjonctif au cours de l'histoire du français, celle de Winters (1989), qui a recours pour cela aux concepts de la linguistique cognitive. Le premier objectif de la présente étude sera de vérifier la pertinence de ce modèle par une étude diachronique sur un large corpus, principalement à l'aide de Frantext. Il s'agira dans un second temps de s'appuyer sur les données rassemblées pour trouver des pistes permettant d'expliquer les changements observés et de mieux comprendre les évolutions de l'emploi du subjonctif en français.

2. L'approche cognitive de l'évolution du subjonctif (Winters, 1989)

Pour rendre compte des différentes valeurs sémantiques du subjonctif, Winters (1989) a recours à l'approche cognitive qui décrit la polysémie sous la forme d'un ensemble radial centré sur un prototype. Diverses extensions partent de ce sens prototypique, et sont plus ou moins directement reliées à celui-ci. La centralité est déterminée par la productivité, l'importance (*salience*), et la fréquence. Sur le plan diachronique, ce cadre permet également de décrire les évolutions : il peut s'agir de nouvelles extensions ou de disparition d'éléments de

l'ensemble ; de changements de l'importance relative des différents éléments, qui deviennent plus ou moins centraux au sein du réseau ; ou encore d'un changement de la nature même du prototype sous l'effet de ces modifications.

Appliquant ce modèle au subjonctif français, Winters (1989) explique l'évolution de ses emplois par un changement de sa valeur prototypique, qui passe de la notion de *lack of definiteness* en ancien français à celle de *subjectivity* en français moderne¹. Ces emplois sont résumés dans la Figure 1 pour le premier cas, et dans la Figure 2 pour le second.

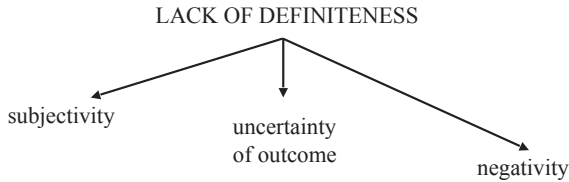


Figure 1 : Les emplois du subjonctif en ancien français
(Winters, 1989, Fig. 4 : *Old French: summary of subjunctive uses*, p. 717)

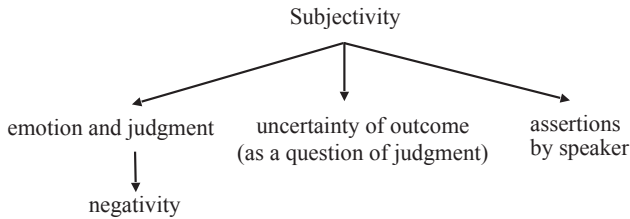


Figure 2 : Les emplois du subjonctif en français moderne
(Winters, 1989, Fig. 8 : *Modern French: summary of subjunctive uses*, p. 723)

De chacune de ces valeurs principales partent des extensions correspondant à des emplois particuliers. Le passage d'une configuration

1 Winters (1989) utilise « Old French » et « Modern French », sans préciser les limites temporelles, mais le second terme est utilisé pour décrire le français contemporain.

à l'autre se fait par une réorganisation du réseau qui se manifeste à travers divers phénomènes, notamment le développement du subjonctif après les prédicats de sentiment, qui donne une place plus centrale à la subjectivité.

Parmi les phénomènes mentionnés pour justifier cette description figure également le cas des conditionnelles restrictives et des hypothétiques. D'après Winters (1989, p. 711), c'est le subjonctif qui était utilisé dans les conditionnelles restrictives en ancien français. Elle cite l'exemple suivant, avec *par covent que* (« à condition que ») :

(1) Et la terre voel ke preigniés

Par couvens ke vous *deschaingniés*

L'espee (*Le Chevalier aux deux épées* ; cité par Winters, 1989, p. 711)

C'est par la notion de « *lack of definiteness in outcome* » que cet emploi du subjonctif est relié au prototype, du fait de l'incertitude quant à la réalisation du procès de la subordonnée. L'emploi du subjonctif dans les structures hypothétiques est une extension de l'emploi dans les conditionnelles restrictives. Dans les énoncés contenant des subordonnées hypothétiques en *si*, on peut en effet utiliser en ancien français l'indicatif ou le subjonctif, selon le degré de certitude quant à la réalisation de la condition.

La Figure 3 montre la place de ces deux cas dans le réseau des emplois du subjonctif dérivés de la valeur *uncertainty of outcome* :

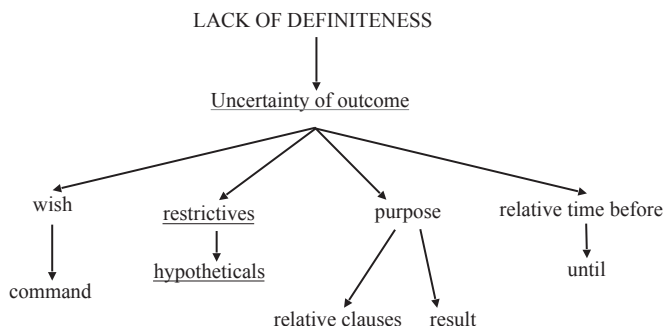


Figure 3 : Les emplois du subjonctif liés à l'incertitude en ancien français (adapté de Winters, 1989, p. 710, Fig. 1 : *Old French: uncertainty of outcome*)

Pour le français moderne, Winters (1989) présente les faits de la manière suivante : le subjonctif continue à s'utiliser dans les restrictives, mais on peut y employer également l'indicatif :

- (2) a. Elle ira à Paris à condition que tu y partes aussi.
b. Elle chantera à condition que tu l'accompagneras.

D'après Winters, « the future or future perfect is used to emphasize the seriousness of the condition » (1989, p. 719). Dans une étude postérieure, Winters (1991, p. 161) commente les mêmes exemples en disant qu'en (2a) « le dénouement n'est pas du tout sûr », tandis qu'en (2b) « les chances pour que la condition soit remplie sont beaucoup plus grandes », le changement de mode entraînant « une modulation dans le degré de certitude » – tout en précisant cependant dans une note que « tout le monde n'accepte pas la grammaticalité » de (2b).

Dans le cas des structures hypothétiques, le subjonctif a disparu, et a été remplacé par le conditionnel et l'imparfait ou le plus-que-parfait.

Ces évolutions témoignent du fait que la valeur *lack of indefiniteness* – d'où découlait directement celle de *uncertainty of outcome* expliquant les emplois qui nous occupent – n'est plus au centre de l'ensemble

radial. Les restrictives se sont donc éloignées du prototype, et les hypothétiques, qui en sont une extension dans le modèle, encore davantage.

Le développement des larges corpus et des outils permettant de les exploiter offre des possibilités de vérifier ces conceptions dont on ne disposait pas à l'époque où elles ont été élaborées. Dans la section suivante, nous allons donc confronter ce modèle explicatif à des données observées en corpus, afin d'en vérifier la validité, et afin également d'affiner la description de l'évolution et de la poursuivre jusqu'au français du XXI^e siècle.

3. Les données observées en corpus

3.1. Méthode

Afin d'observer l'évolution du choix du mode après *à condition que*, nous avons relevé l'ensemble des occurrences de cette locution ainsi que de ses variantes – *à/sous (la) (ADJ) condition (ADJ) que* – dans la base textuelle Frantext, et examiné le choix du mode après chaque occurrence. Nous examinerons dans cette section le cas de la forme *à condition que*, et reviendrons sur les variantes en 4.4.

Les formes relevées sont le subjonctif (présent, passé, imparfait, plus-que-parfait), le futur simple², et le conditionnel. L'examen des formes de conditionnel révèle cependant qu'elles ne sont employées que lorsque le verbe principal est au passé (ou au présent de narration dans un récit d'événements passés), ou bien lui-même au conditionnel. Il y a toujours dans le contexte un point de repère passé par rapport auquel le conditionnel exprime la postériorité. Il s'agit d'un emploi temporel, et non modal, du conditionnel. Nous regrouperons donc désormais les formes de futur et de conditionnel sous l'étiquette *indicatif*.

Les formes non ambiguës de présent et d'imparfait de l'indicatif

2 On relève également de très rares exemples au futur périphrastique.

n'étant pas attestées après *à condition que*, nous avons traité toutes les formes potentiellement ambiguës (p. ex. *il mange, nous mangions*) comme des subjonctifs.

3.2. Résultats

On relève dans Frantext un total de 1977 occurrences de *à condition que*. La première attestation date de 1543. On en trouve trois occurrences en tout au XVI^e siècle, deux suivies d'un verbe à l'indicatif, une avec le subjonctif. C'est à partir du XVII^e siècle que son usage devient plus fréquent. Nous donnons dans la Figure 4 le nombre d'occurrences pour chaque mode du XVII^e siècle à nos jours.

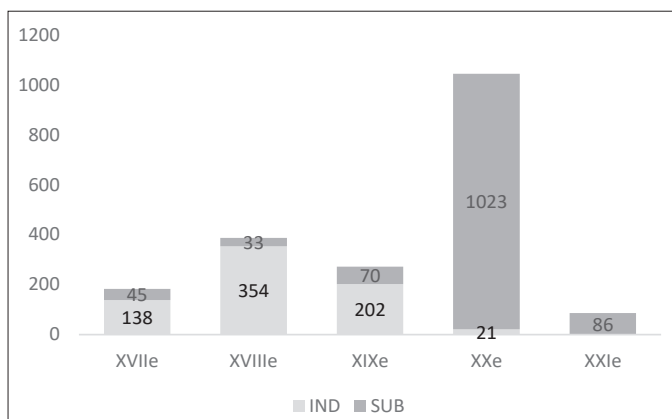


Figure 4 : Nombre d'occurrences de *à condition que* suivi du subjonctif et de l'indicatif du XVII^e au XXI^e siècle dans Frantext

Comme on peut le constater, l'indicatif est largement majoritaire du XVII^e au XIX^e siècle, mais les proportions s'inversent entre le XIX^e et le XX^e siècle, et l'indicatif a complètement disparu au XXI^e siècle. Afin d'observer plus précisément à quelle période s'est opéré le basculement, nous présentons dans la Figure 5 l'évolution du pourcentage de chaque mode par décennie aux XIX^e et XX^e siècles.

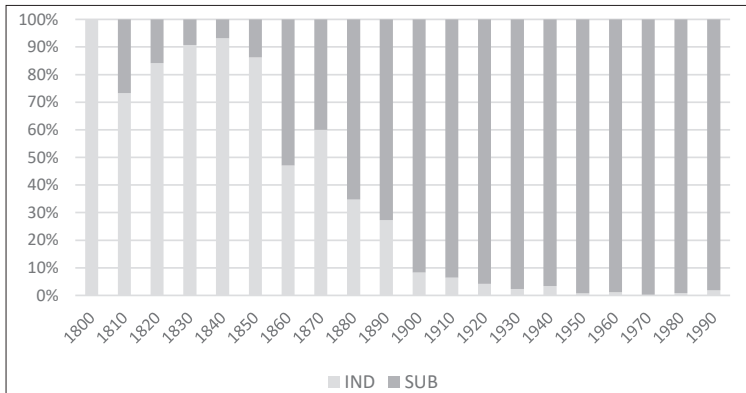


Figure 5 : Évolution de la proportion d'indicatif et de subjunctif après à *condition que* par décennie aux XIX^e et XX^e siècles

On voit que c'est dans la deuxième moitié du XIX^e siècle que le subjunctif devient majoritaire, et que l'indicatif, ultra-minoritaire dès la première moitié du XX^e siècle, n'est plus que résiduel dans la seconde. Si l'on examine en détail les dernières occurrences d'indicatif, on constate que parmi les deux occurrences postérieures à 1965, l'une est dans une citation d'un texte du XIX^e siècle, l'autre dans un roman historique dont l'action se situe au XVII^e siècle. Dans ce dernier cas, l'indicatif est clairement employé à des fins stylistiques en tant qu'archaïsme. Parmi les occurrences du milieu du XX^e siècle, beaucoup sont employées dans des registres ou des variétés non standard, vraisemblablement en raison du fait que les changements diachroniques ne se produisent pas à la même vitesse dans les différentes variétés d'une langue.

Les tendances générales observées ci-dessus sont confirmées si l'on compare la proportion à chaque époque des auteurs utilisant seulement l'indicatif, seulement le subjunctif, ou les deux modes. La figure 6 montre l'évolution de ces proportions parmi les 564 auteurs représentés

dans notre corpus du XVII^e au XXI^e siècle. La datation se base sur la première attestation de *à condition que* chez chaque auteur.

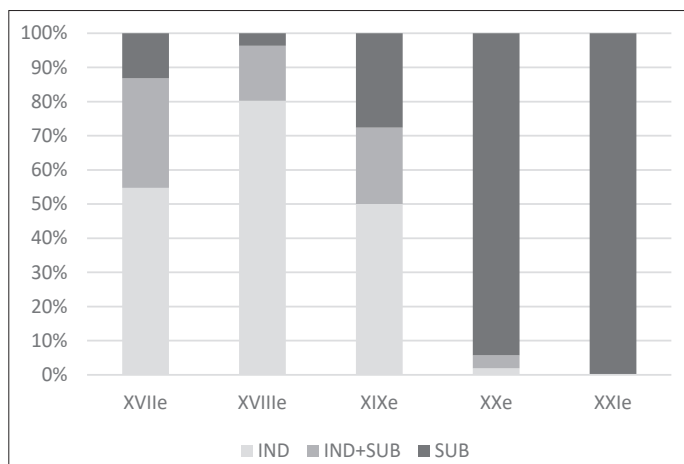


Figure 6 : Proportion par siècle des auteurs utilisant l'indicatif, le subjonctif, ou les deux modes après *à condition que* dans Frantext

Étant donné que les textes de certains auteurs ne contiennent qu'une seule occurrence de *à condition que*, ces données ne sont qu'indicatives, mais elles confirment la cohabitation des deux modes du XVII^e au XIX^e siècle – à l'exception peut-être du XVIII^e où l'indicatif tend à l'emporter –, et la disparition rapide de cette concurrence au début du XX^e siècle.

Afin de confirmer ces observations sur cet emploi des modes en français contemporain dans un autre type de corpus, nous avons effectué un relevé des occurrences de *à condition que* dans un corpus du journal *Le Monde* constitué de l'ensemble des numéros des années 1888, 2000, 2001, 2011, et 2012. Les 1784 occurrences relevées sont toutes suivies du subjonctif, ce qui confirme la disparition de l'indicatif en français contemporain.

3.3. Retour sur le modèle de Winters

On peut tenter de confronter ces résultats avec le modèle proposé par Winters (1989) et présenté ci-dessus. L'examen ne peut être que partiel, puisqu'il nécessiterait également une étude sur corpus plus large incluant toutes les conditionnelles restrictives du français médiéval. Nous nous contenterons donc de quelques observations pour la période précédant l'apparition de *à condition que*.

Ces observations nous amènent tout d'abord à nuancer la présentation de l'emploi des modes dans les conditionnelles restrictives en ancien français. La condition restrictive correspondant au *à condition que* du français contemporain était notamment exprimée en ancien français par des locutions de la forme [*par (tel) N que*] suivies d'une complétive, avec des noms comme *condition* mais aussi *covent* (cf. ex. (1)), *covenant*, ou *achoisson*. Or, Moignet (1973, p. 248) et Ménard (1988, p. 154) signalent que cette complétive peut être à l'indicatif futur ou au subjonctif. Ils donnent entre autres les exemples suivants avec l'indicatif :

- (3) Volontiers a vus m'a triwerai par tel cuvent que a chascun de vus l'oïl destre *creverai*. (*Les quatre livres des rois*, XII^e siècle ; cité par Moignet, 1973, p. 248)
- (4) Et tu les aras
Par tel convent que tu *diras*
En quel liu li cors fu trovés. (*Guillaume d'Angleterre*, XII^e siècle ; cité par Ménard, 1988, p. 154)

Ces locutions étaient encore utilisées en moyen français avec les deux modes. On trouve par exemple dans Frantext les exemples suivants avec l'indicatif (5), et le subjonctif (6), chez le même auteur :

- (5) Et firent ceste offre par condition que le roy leur *pardonneroit*, ce qu'il feïst. (Philippe de Commines, *Mémoires*, T.3, 1495)

- (6) Ilz me firent reasseoir, et me demanda le duc si je ne vouloys faire nulle ouverture de paix, pour ce que le jour de devant j'en avoys parlé ; mais c'estoit par condition qu'ilz *voulsissent* attendre à conclure la ligue de quinze jours, affin d'envoyer devers le roy et avoir responce. (Philippe de Commines, *Mémoires*, T.3, 1495)

Les deux modes sont donc possibles dans ce type de subordonnée en ancien et moyen français, et ce n'est par conséquent pas surprenant que ce soit le cas également pour *à condition que* lorsqu'il apparaît au XVI^e siècle. La description de Winters (1989), avec un passage de l'emploi du subjonctif dans les conditionnelles restrictives en ancien français à une situation où l'indicatif devient également possible en français moderne est donc à nuancer très fortement. Tout au plus peut-on voir une évolution proche de ce qu'elle décrit dans le passage du français médiéval au français classique : d'une part, il est possible que le subjonctif ait été majoritaire dans les premiers siècles, et d'autre part, l'indicatif est clairement privilégié au XVII^e et surtout au XVIII^e siècle. Nos données laissent penser qu'il y a eu une expansion de l'usage de ce mode jusqu'à cette période. Cette évolution suit donc celle des structures hypothétiques, qui ont vu également l'usage du subjonctif diminuer au cours des siècles, ce qui va dans le sens de la thèse de Winters. Mais ce n'est plus le cas à partir du XIX^e siècle, où l'évolution des deux types de subordonnées diverge totalement, et le modèle de Winters ne permet pas de rendre compte de cette divergence.

Concernant ce qu'écrit Winters (1989, 1991) sur ce qui motive le choix du mode après *à condition que* – à savoir que la condition serait plus « sérieuse » et aurait plus de chance de se réaliser dans le cas de l'indicatif, tandis que le subjonctif signalerait une incertitude plus grande quant à sa réalisation – il est difficile de trouver dans les exemples du corpus des preuves claires permettant de vérifier cette affirmation. Il est possible que certains locuteurs aient pu choisir le mode selon ces règles à certaines époques. Il semble qu'on puisse

expliquer ainsi le choix de V. Hugo dans les exemples suivants :

- (7) - J'ai, me dit -elle, ôté la peau de mon bobo. -
Je la gronde, elle pleure, et, la voyant en larmes,
Je deviens plat. - Faisons la paix, je rends les armes,
Jeanne, à condition que tu me *souriras*. (V. Hugo, *L'Art d'être grand-père*, 1877)
- (8) Je reçois d'Espagne des lettres enthousiastes. M. Rodriguez, correspondant du Courrier de l'Intérieur, m'écrit qu'il veut ma république, à condition que j'en *sois* président. (V. Hugo, *Correspondance : t. 3 : 1867-1873*)

La condition a plus de chance d'être remplie facilement en (7) qu'en (8). C'est cependant plus difficile d'expliquer de cette façon le choix de l'indicatif par le même auteur dans l'exemple suivant :

- (9) On dit sur les bancs de l'Assemblée que M. Léo de Laborde a été élu par le département du Vaucluse à condition qu'il *tuerait* un rouge dans l'année. (V. Hugo, *Choses vues*, 1885)

Il est également possible que cette distinction de sens ait été faite *a posteriori* pour tenter d'expliquer, à partir du sens prêté à chaque mode, un choix dû selon les époques à d'autres facteurs. Ainsi, au XX^e siècle, comme on l'a vu, le choix de l'indicatif, devenu très minoritaire, semble être dû principalement à des facteurs stylistiques ou à la variation.

L'exploitation d'un large corpus a permis de montrer les limites des conceptions de Winters (1989) concernant les conditionnelles restrictives. Elle peut également permettre de mettre en lumière des facteurs expliquant l'évolution du choix du mode dans ce type de subordonnée, et plus largement l'évolution du subjonctif.

4. À la recherche de facteurs d'évolution du choix du mode

4.1. Hypothèses

L'emploi du subjonctif dans les conditionnelles restrictives en français contemporain peut s'expliquer facilement dans les principales conceptions du subjonctif, que ce soit en termes de *non-assertion*, de *virtualité*, ou de *mondes possibles*. Ce dont il est plus difficile de rendre compte, c'est l'évolution décrite ci-dessus, et particulièrement la divergence avec le cas des structures hypothétiques : les unes ont évolué vers le subjonctif, les autres vers l'indicatif. On peut faire l'hypothèse que l'une des différences entre [A *si* B] et [A *à condition que* B] réside dans le fait que dans le second cas on insiste sur la *nécessité* que B soit réalisé pour que A se réalise, ou sur la *volonté* du sujet imposant la condition. L'affinité du subjonctif avec les modalités déontique et boulique a donc pu être un facteur de la généralisation de ce mode. Cette hypothèse peut être indirectement vérifiée par l'examen du lien entre la personne du sujet et le choix du mode que nous effectuerons en 4.2 : on peut en effet penser que l'expression de la volonté ou de la nécessité ne se manifeste pas de la même façon selon qu'elle implique ou non les participants à la situation d'interlocution.

Une autre particularité des conditionnelles restrictives qui les distingue des structures en *si* réside dans le faible éventail des temps de l'indicatif qui y apparaissent, ainsi que dans les contraintes temporelles qui pèsent sur la relation entre la principale et la subordonnée, les deux questions étant bien sûr liées. Nous examinerons en 4.3 le lien possible entre ces caractéristiques et l'évolution du choix du mode.

Nous reviendrons pour finir sur les variantes de *à condition que*, comme *à la condition (ADJ) que*. On peut en effet faire l'hypothèse que la forme, plus proche d'une locution conjonctive ou au contraire d'un syntagme plus libre, peut également influencer sur le choix du mode, et nous examinerons cette question en 4.4.

4.2. Facteurs sociopragmatiques

L'acte de poser une condition impliquant l'expression d'une volonté ou d'une obligation, on peut s'attendre à voir des différences selon que cet acte implique ou non les participants à l'interlocution. On peut tenter d'observer cette différence en examinant s'il y a un lien entre le choix du mode et le sujet du verbe de la subordonnée. La Figure 7 montre l'évolution du pourcentage des occurrences du subjonctif après à *condition que* avec des sujets correspondant à des personnes interlocutives (P1, P2, P4, P5), et à des personnes délocutives (P3, P6).

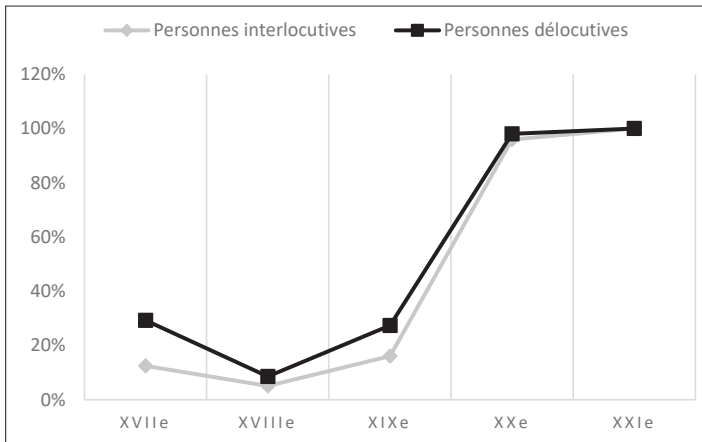


Figure 7 : Proportions par siècle des formes de subjonctif après à *condition que* selon le statut interlocutif du sujet

Les deux courbes suivent bien sûr l'évolution globale observée en 3.2, mais on voit qu'à toutes les époques le subjonctif est systématiquement plus fréquent avec les sujets de troisième personne. Sur les trois siècles au cours desquels les deux modes sont utilisés de manière significative, le subjonctif est significativement plus fréquent dans ce cas ($\chi^2=7.82$, $dl=1$, $p<.01$) :

	Interlocutif	Délocutif
Indicatif	250	407
Subjonctif	30	93

Tableau 1 : Choix du mode après *à condition que* selon le statut interlocutif du sujet, du XVII^e au XIX^e siècle

Si l'on examine plus en détail les différences entre les personnes, on remarque que c'est avec le sujet *vous*, c'est-à-dire la personne la plus sensible aux facteurs socio-interactionnels, que l'indicatif est le plus fréquent, la différence étant significative ($\chi^2= 10.99$, dl=1, $p<.001$) :

	<i>Vous</i>	Autre sujet
Indicatif	133	562
Subjonctif	11	137

Tableau 2 : Choix du mode après *à condition que* avec sujet *vous*, du XVII^e au XIX^e siècle

Ce lien entre mode et personne est corroboré par le fait que l'on observe à l'inverse une fréquence significativement plus élevée du subjonctif avec le sujet *on*, la personne indéfinie, par rapport aux autres sujets ($\chi^2= 21.41$, dl=1, $p<.0001$) :

	<i>on</i>	Autre sujet
Indicatif	38	657
Subjonctif	25	123

Tableau 3 : Choix du mode après *à condition que* avec sujet *on* du XVII^e au XIX^e siècle

Le caractère statistiquement significatif de ces chiffres mériterait des vérifications plus poussées. D'autres facteurs, comme les types de textes représentés dans le corpus à chaque époque, peuvent jouer dans ces résultats. D'autre part, l'interprétation de ces différences

n'est pas évidente. Il se peut que le subjonctif soit évité pour imposer une condition à l'interlocuteur parce qu'il mettrait trop en avant la volonté de celui qui l'impose et l'obligation pour l'interlocuteur d'agir, menaçant ainsi sa *face négative*, au sens de Brown & Levinson (1987). Cette stratégie est moins nécessaire dans le cas d'un sujet de troisième personne, et encore moins lorsqu'on choisit d'effacer l'identité du sujet avec *on*. Quoi qu'il en soit, ces résultats montrent l'importance de la prise en compte des facteurs sociopragmatiques dans l'étude du subjonctif et de son évolution.

4.3. Facteurs sémantiques

Les conditionnelles restrictives se distinguent des structures en *si* par le faible éventail des temps de l'indicatif qui y apparaissent, ainsi que par les contraintes temporelles qui pèsent sur la relation entre la principale et la subordonnée. Dans son sens premier, à *condition que* implique l'accomplissement d'un acte de langage consistant à *poser une condition*, et c'est celui-ci qui constitue le repère temporel. Dans les énoncés suivants, typiques de l'emploi de à *condition que* suivi de l'indicatif dans les premiers siècles, le repère temporel décidant la forme utilisée n'est pas le procès évoqué (explicitement ou non) dans la principale (« excuser » en (10), « signer » en (11) ou « donner une livre d'or » en (12)) et conditionné à la réalisation de celui de la subordonnée, mais le moment où la condition a été posée :

- (10) Cependant, comme nous vous croyons étranger, nous voulons excuser une si grande témérité, à condition que dans vingt-quatre heures vous *serez* hors de Sarragosse. (A.-R. Lesage, *Histoire de Guzman d'Alfarache* : t. 4, 1732)
- (11) Signez toujours, dit Almona. Volontiers, dit le prêtre, à condition que vos faveurs *seront* le prix de ma facilité. (Voltaire, *Zadig ou la Destinée : histoire orientale*, 1756)
- (12) Un vieux richard promet de donner une livre d'or et même plus à

la dame, à condition qu'il *commettrait* avec elle le péché immonde.
(Voltaire, *L'Ingénu : histoire véritable*, 1767)

Le moment où la condition est posée est le moment de l'énonciation en (10) et en (11), d'où le futur dans la subordonnée, et un point de repère passé en (12), d'où le conditionnel. Comme en (12), la principale contient fréquemment un verbe comme *promettre*, ou encore *consentir*, *accorder*, *accepter*, le procès conditionné étant (explicitement ou non) complément de ce verbe. À *condition que* est alors glosable par « en posant pour condition que », ou « mais je pose pour condition que ».

Or, en examinant les occurrences du XIX^e siècle, période charnière de l'évolution de *à condition que*, on remarque des emplois suivis du subjonctif dans lesquels il n'est plus possible de reconstituer la chronologie évoquée ci-dessus, et dans lesquels c'est le subjonctif qui est utilisé. Ainsi, G. Sand, qui utilise ordinairement l'indicatif (78 cas sur 82 occurrences au total), choisit le subjonctif dans l'exemple suivant :

(13) Bonsoir à vous et à votre jeune sœur qui est charmante, j'en suis sûre, à condition, disent mes petites pestes, que vous ne vous *mêliez* pas de son éducation. (G. Sand, *Correspondance : 1846*)

La principale contient une conjecture sur la situation présente, et c'est la vérité de cette conjecture qui est soumise à une condition dont l'éventuelle réalisation n'est pas située dans le futur mais dans un présent inaccessible à la connaissance de la locutrice.

Dans la deuxième moitié du siècle, qui a vu l'emploi des modes basculer, E. Renan, qui fait aussi partie des auteurs utilisant alternativement les deux modes, choisit le subjonctif dans les exemples suivants :

(14) L'unité n'existe qu'à condition que des fonctions diverses *concourent* à une même fin ; elle suppose la hiérarchie des parties.

(E. Renan, *L'Avenir de la science*, 1890)

- (15) L'analyse, en effet, n'existe que par la diversité des points de vue, et à condition que la science complète *soit* épuisée par ses faces diverses ; à chacun sa tâche, à chacun son atome à explorer, telle est sa maxime. (E. Renan, *L'Avenir de la science*, 1890)
- (16) La littérature du XVII^e siècle est admirable sans doute, mais à condition qu'on la *reporte* à son milieu, au XVII^e siècle. Il n'y a que des pédants de collège qui puissent y voir le type éternel de la beauté. (E. Renan, *L'Avenir de la science*, 1890)

En (14) et (15), l'auteur évoque des vérités atemporelles. En (16), c'est l'attribution d'une propriété qui est soumise à condition, et la conditionnelle ne renvoie pas à un procès dont la réalisation ultérieure est envisagée. Comme en (13), c'est sur la validation de la prédication que porte la condition, et la locution conjonctive opère donc à un niveau plus procédural. Les gloses évoquées ci-dessus ne sont plus possibles dans ces cas.

Le même auteur utilise l'indicatif dans l'exemple suivant :

- (17) Ces maîtres ressemblent assez aux empiriques qui promettent de rendre la santé à un malade, à condition qu'on n'*appellera* pas les médecins savants, de peur que ceux-ci ne dévoilent leur ignorance. (E. Renan, *Marc Aurèle et la fin du monde antique : le règne de Marc-Aurèle (161-180)*, 1881)

On a certes également ici un présent omnitemporel dans la principale, mais on peut clairement identifier avec « promettre... à condition que », c'est-à-dire « en posant pour condition que », le repère chronologique où la condition est posée, et par rapport auquel l'éventuelle réalisation du procès de la subordonnée est présentée comme postérieure.

De même, on peut faire l'hypothèse que dans l'exemple suivant, déjà cité, la présence du circonstant temporel « dans l'année », mettant en

avant le rapport chronologique, a pu jouer dans le choix de l'indicatif, alors que V. Hugo utilise par ailleurs également le subjonctif comme on l'a vu :

- (18) On dit sur les bancs de l'Assemblée que M. Léo de Laborde a été élu par le département du Vaucluse à condition qu'il *tuerait* un rouge dans l'année. (V. Hugo, *Choses vues*, 1885) (=9)

Il n'est bien sûr pas possible de tester si le futur ou le conditionnel aurait été acceptable dans des énoncés comme (14), (15) ou (16) pour les locuteurs de l'époque, mais on peut penser que l'absence de rapport chronologique et l'impossibilité d'identifier un repère temporel correspondant à l'acte de poser une condition ont joué dans le choix du subjonctif. On peut également penser que le développement de cet emploi de à *condition que* a été l'un des facteurs de la généralisation du subjonctif. Le passage d'un emploi référentiel où à *condition que* renvoie à l'acte de poser une condition, à un rôle plus procédural, avec un sens plus abstrait, suggère en effet un processus de grammaticalisation, avec une évolution du choix du mode lié à l'évolution du sens.

4.4. Facteurs formels

Si l'hypothèse d'un processus de grammaticalisation est correcte, celui-ci peut également se manifester dans la forme, plus ou moins figée, de la locution conjonctive. Nous examinerons donc pour finir l'hypothèse d'un lien entre la forme de la locution conjonctive et le choix du mode qui la suit.

Comme beaucoup de locutions conjonctives³, à *condition que* présente un degré de figement intermédiaire, qui permet une certaine variation. Outre la forme à *condition que*, on trouve également une

3 Voir Muller (2018, p. 190).

forme avec article, *à la condition que* (ou beaucoup plus rarement avec le démonstratif, *à cette condition que*). Le nom *condition* peut être déterminé par un adjectif épithète antéposé ou postposé (*à la seule condition que* / *à la condition expresse que*). Enfin, la préposition *sous* peut être substituée à *à*. Le tableau suivant donne un aperçu de la fréquence des différentes combinaisons dans Frantext :

Forme	Nombre d'occurrences
à condition que	1975
à condition ADJ que	2
à la condition que	572
à la ADJ condition que	59
à la condition ADJ que	28
à cette condition que	23
sous condition que	44
sous condition ADJ que	2
sous la condition que	53
sous la ADJ condition que	7
sous la condition ADJ que	12
sous cette condition que	7
sous cette condition ADJ que	2

Tableau 4 : Différentes variantes de *à condition que* dans Frantext

Les formes avec *sous* sont peu fréquentes, et leurs occurrences sont en outre dispersées tout au long de la période étudiée, ce qui rend difficile de tirer des conclusions d'analyses quantitatives. Nous ne traiterons donc ci-dessous que des locutions formées avec la préposition *à*.

Afin de vérifier l'hypothèse d'un lien entre la forme de la locution et le mode qui la suit, on peut d'abord comparer la proportion de chaque mode après la forme *à condition que* et après les différentes variantes de [*à (la) (ADJ) condition (ADJ) que*] dans l'ensemble du corpus. Or, on constate qu'il n'y a dans ce cas pas de différence ($\chi^2= 0.00$, dl=1, $p=0.96$) :

	<i>à condition que</i>	<i>à (la/cette) (ADJ) condition (ADJ) que</i>
Indicatif	717	247
Subjonctif	1258	437

Tableau 5 : Nombre d'occurrences de chaque mode selon la forme de la locution conjonctive dans Frantext

Cependant, il faut tenir compte du fait que la fréquence d'emploi des différentes formes varie selon les époques (cf. Tab. 7 *infra*), ce qui influe fortement sur la proportion de chaque mode dans le total. Nous avons donc effectué la même comparaison en limitant le corpus aux auteurs utilisant à la fois *à condition que* et au moins une des autres formes (133 auteurs). Les résultats montrent cette fois-ci une différence significative : l'indicatif est plus fréquent dans le second cas ($\chi^2=7.64$, dl=1, $p<.01$) :

	<i>à condition que</i>	<i>à (la/cette) (ADJ) condition (ADJ) que</i>
Indicatif	205	176
Subjonctif	480	288

Tableau 6 : Nombre d'occurrences de chaque mode selon la forme de la locution conjonctive dans Frantext chez les auteurs utilisant les deux types

Dans le cas des auteurs qui n'utilisent que l'un ou l'autre type, on peut penser qu'il ne s'agit que de variantes idiolectales. Mais on constate qu'un certain nombre d'auteurs utilisent les deux types en distinguant les emplois.

La comparaison de l'évolution des proportions des emplois du subjonctif (Fig. 8) fait également apparaître la même différence : elles sont systématiquement plus faibles avec [*à (la/cette) (ADJ) condition (ADJ) que*] qu'avec *à condition que* à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, c'est-à-dire pendant la période où le subjonctif s'impose après *à condition que*, et l'indicatif se maintient jusqu'au XXI^e siècle dans le premier cas.

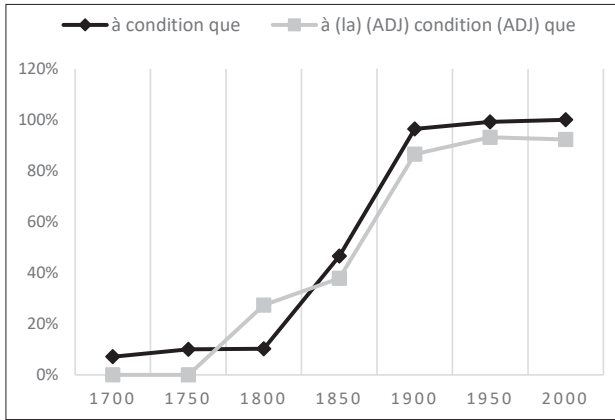


Figure 8 : Proportions des formes de subjonctif après *à condition que* et [*à (la/cette) (ADJ) condition (ADJ) que*] par demi-siècle de 1700⁴ à nos jours

Ces résultats permettent donc d'établir un lien entre la forme de la locution conjonctive et le choix du mode qui la suit. On peut faire l'hypothèse que ce lien a à voir avec un processus de grammaticalisation. La forme sans déterminant a en effet pu être ressentie comme une locution conjonctive exprimant un sens plus grammatical. Pour exprimer le sens premier, plus référentiel, certains locuteurs ont choisi la forme avec article, traitée non comme une locution conjonctive, mais comme un syntagme prépositionnel circonstanciel constitué d'un nom déterminé par une complétive.

Pour vérifier cette hypothèse, on peut comparer l'évolution de la fréquence de *à condition que* avec celle de la principale forme concurrente, à savoir *à la condition que*. Le Tableau 7 donne le nombre d'occurrences des deux formes de la locution dans Frantext par demi-siècle :

4 Les occurrences des formes étendues sont trop peu nombreuses dans les périodes qui précèdent pour permettre la comparaison.

	1500	1550	1600	1650	1700	1750	1800	1850	1900	1950	2000
<i>à condition que</i>	1	2	79	104	197	190	156	116	448	601	81
<i>à la condition que</i>		1			2	9	65	183	147	154	11

Tableau 7 : Nombre d'occurrences de *à condition que* et *à la condition que* par demi-siècle dans Frantext

On constate une apparition plus tardive de la forme avec article, suivie d'une forte augmentation de la fréquence au XIX^e siècle, particulièrement dans la seconde moitié, période où elle dépasse même celle de la forme sans article. C'est donc au moment même où le subjonctif commence à se généraliser après *à condition que* que la forme *à la condition que* connaît un fort développement. Et c'est à partir de cette période que l'indicatif y est systématiquement plus fréquent qu'après *à condition que* (Fig. 8). On peut donc penser que c'est l'évolution de *à condition que* vers un sens plus abstrait et un rôle plus procédural, décrite en 4.3, qui a entraîné le développement de *à la condition que* avec le sens premier référant à l'acte de *poser une condition* et favorisant l'indicatif.

On peut trouver une confirmation de cette hypothèse en examinant les quelques exemples de *à la condition que* + IND de la période contemporaine de notre corpus. Certains apparaissent dans des romans historiques et semblent donc être utilisés (comme *à condition que* + IND) comme archaïsmes. Mais on trouve également les exemples suivants :

- (19) Campinchi, qui a assisté à la fin de l'entretien, propose au jeune officier de s'embarquer sur le Massilia avec nous. Il accepte, *à la condition que* ses hommes *pourront* suivre. (P. Mendès-France, *Œuvres complètes. 1. S'engager. 1922-1943*, 1984)
- (20) Il est beaucoup plus facile de l'imaginer au volant de la voiture que ses parents lui ont achetée pour ses vingt ans, en 1928, à

la condition qu'elle leur servirait de chauffeur le dimanche. (C. Cusset, *New York, journal d'un cycle*, 2009)

Dans les deux cas, à *la condition que* pourrait être glosé par *en posant la condition que*, et on peut identifier le repère temporel par rapport auquel la réalisation de la condition est située comme postérieur par les temps de l'indicatif.

5. Conclusion

La multiplicité des facteurs susceptibles d'influencer le choix du mode et son évolution impliquerait un traitement statistique des données plus poussé. Cette étude a cependant permis de mettre en lumière des évolutions et de proposer des hypothèses pour les expliquer. L'un des objectifs était de vérifier la pertinence du modèle de Winters (1989) pour expliquer l'évolution du choix du mode dans les conditionnelles restrictives. Les résultats obtenus ne remettent pas forcément en cause dans son entier ce modèle, qui concerne l'ensemble des emplois du subjonctif, mais ils ont montré qu'il ne permet pas d'expliquer l'évolution de l'emploi du subjonctif dans ce cas précis.

À la recherche de pistes permettant de comprendre ces changements, l'examen a d'abord montré l'importance de la prise en compte des facteurs sociopragmatiques dans l'étude des modes.

D'autre part, l'examen a mis en lumière le lien entre l'emploi des modes et un processus que l'on peut considérer comme une grammaticalisation, dans la mesure où l'on passe d'un rôle plus référentiel, avec la référence à un acte consistant à poser une condition, à un rôle plus procédural où la condition porte moins sur la réalisation d'un procès que sur la prédication elle-même. Le lien avec le choix du mode peut s'expliquer par le fait que l'emploi référentiel entraîne un ancrage temporel permettant l'emploi de l'indicatif, tandis qu'avec un sens plus abstrait l'absence de cet ancrage conduit à utiliser le subjonctif.

Références bibliographiques

- [FRANTEXT] Base textuelle Frantext, ATILF (CNRS & Université de Lorraine). [www.frantext.fr]
- [Le Monde] *Text Corpus of « Le Monde »*, ELRA. [<http://catalog.elra.info/en-us/repository/browse/ELRA-W0015/>]
- [TLFI] Trésor de la Langue Française informatisé, ATILF (CNRS & Université de Lorraine). [<http://atilf.atilf.fr/>]
- Brown, Penelope & Stephen C. Levinson (1987), *Politeness: Some Universals in Language Usage*, Cambridge University Press.
- Grevisse, Maurice & André Goosse (2008¹⁴), *Le bon usage*, Duculot (14^e édition).
- Ménard, Philippe (1988), *Syntaxe de l'ancien français*, Éditions Bière.
- Moignet, Gérard (1973), *Grammaire de l'ancien français*, Klincksieck.
- Muller, Claude (2018), « Conjonctions complexes du français, figement, et analyse syntaxique », in I. Sfar & P.-A. Buvet (dir), *La phraséologie entre fixité et congruence*, L'Harmatan.
- Winters, Margaret E. (1989), "Diachronic Prototype Theory: On the Evolution of the French Subjunctive", *Linguistics*, 27, p. 703-730.
- Winters, Margaret E. (1991), « Subjonctif et réseau », *Communications*, 53, p. 155-169.